



Pour diffusion immédiate : 22/11/2023

GOVERNEURE KATHY HOCHUL

## LA GOUVERNEURE HOCHUL SIGNE UNE LOI VISANT À PROTÉGER LES DROITS DES TRAVAILLEURS INDÉPENDANTS

*La loi S.5026/A.6040 promulgue la loi « Freelance Isn't Free » qui prévoit des garanties de paiement pour les travailleurs indépendants.*

La gouverneure Kathy Hochul a signé la loi S.5026/A.6040, dite « Freelance Isn't Free » (Le freelance n'est pas gratuit), qui prévoit des protections, des droits et des possibilités de recours pour les travailleurs freelance qui ne sont pas payés pour leurs services.

« Chaque New-Yorkais mérite d'être traité dans la dignité et le respect sur son lieu de travail, qu'il travaille à temps plein, à temps partiel ou en free-lance », **a déclaré la gouverneure Hochul.** « Le travail en free-lance étant de plus en plus répandu, il nous faut des lois assorties de protections solides pour garantir que ces personnes soient rémunérées équitablement pour leur travail. Cette nouvelle loi est un grand pas en avant pour ce secteur essentiel de notre main-d'œuvre. »

La législation S.5026/A.6040 élargit la protection des travailleurs indépendants dans tout l'État de New York, en reprenant la loi « Freelance Isn't Free » de la ville de New York, en y ajoutant un contrôle et une mise en œuvre par le bureau de l'avocat général de l'État de New York. Cette loi protégera les travailleurs indépendants en leur conférant le droit à un contrat écrit comportant certaines conditions, au paiement intégral et en temps voulu, ainsi qu'à une protection contre les représailles et la discrimination en cas d'exercice de ces droits. Le procureur général peut engager des poursuites pour tenter d'obtenir des réparations, y compris des dommages-intérêts et des sanctions civiles, au nom des travailleurs indépendants concernés. En vertu de cette nouvelle loi, les travailleurs indépendants auraient également le droit d'intenter une action en justice à titre privé pour défendre leurs droits.

Ces droits et garanties étendus s'appliqueront aux travailleurs indépendants couverts par la loi et rémunérés à hauteur de 800 dollars minimum pour leurs services. Le département du travail publiera sur son site web des modèles de contrats que les travailleurs indépendants et leurs employeurs pourront utiliser et dont les termes seront conformes à cette nouvelle loi.

**Le sénateur Andrew Gounardes a déclaré :** « Qu'il s'agisse de nos électriciens sous contrat, de nos employés de maison ou de nos journalistes indépendants, tous les travailleurs de New York méritent une protection complète, claire et respectée de leurs droits en matière de travail. C'est pourquoi j'ai rédigé mon projet de loi, Freelance Isn't Free, et je félicite la gouverneure Hochul de l'avoir promulgué. Aujourd'hui, nous déclarons clairement que nous ne laisserons pas les travailleurs se faire manipuler ou refuser leurs droits, ni à Brooklyn, ni à Buffalo, ni nulle part ailleurs dans l'État de New York. »

**Le membre de l'Assemblée Harry B. Bronson a déclaré :** « Le travail indépendant représente une part importante de notre économie. Les travailleurs indépendants travaillent très dur au quotidien et, avant l'adoption de cette loi, ils n'avaient guère de protection si un client ne les payait pas pour leur travail. Cette législation met fin à ces abus en exigeant un contrat écrit comportant des dispositions relatives au paiement. Elle prévoit également des procédures de recouvrement par le biais d'un droit de recours individuel ou par l'intermédiaire du bureau du procureur général si le client ne respecte pas le contrat. En promulguant cette loi, la gouverneure Hochul veille à ce que les travailleurs indépendants soient payés en temps voulu et puissent ainsi subvenir à leurs besoins et à ceux de leur famille ; je la remercie à cet égard. Avec cette loi, l'État affirme à tous les travailleurs indépendants que leur travail est apprécié à sa juste valeur. Je remercie le sénateur Gounardes, ainsi que le syndicat des travailleurs indépendants et tous les défenseurs de cette mesure raisonnable visant à mettre un terme à la discrimination économique à l'encontre des travailleurs indépendants. »

**Rafael Espinal, directeur exécutif du syndicat des travailleurs indépendants, a déclaré :** « Il fait bon aujourd'hui d'être un travailleur indépendant dans l'État de New York. En ce jour de Thanksgiving, nous sommes reconnaissants à l'État de New York de s'engager à protéger les travailleurs indépendants en vertu de la loi. Nous sommes convaincus que l'État de New York montrera la voie en tenant les mauvais acteurs redevables de leurs actes et en soutenant la main-d'œuvre indépendante de demain. Nous remercions la gouverneure Hochul d'avoir signé ce projet de loi et nous sommes reconnaissants à nos champions, le sénateur Andrew Gounardes et le député Harry Bronson, qui ont parrainé le projet de loi au travers de leur engagement jusqu'à sa mise en œuvre. »

**Le président du syndicat national des écrivains, Larry Goldbetter, a déclaré :**  
« Chaque travailleur devrait être payé en temps et en heure pour son travail, mais trop peu de travailleurs indépendants bénéficient de ce droit fondamental. Nous remercions la gouverneure Hochul d'avoir pris des mesures pour étendre la protection des travailleurs à des dizaines de milliers de travailleurs indépendants, et nous sommes prêts à tirer parti de Freelance Isn't Free pour lutter contre le vol de salaire des travailleurs indépendants à New York et dans l'ensemble du pays. Nous souhaitons également remercier le sénateur Andrew Gounardes et le membre de l'assemblée Harry Bronson pour leur persévérance pendant de nombreuses années pour défendre ce projet de loi et lutter pour les travailleurs indépendants, qui disposeront désormais de bien plus de ressources pour percevoir les sommes qui leur sont dues. »

###

D'autres informations sont disponibles sur [www.governor.ny.gov](http://www.governor.ny.gov).  
État de New York | Executive Chamber | [press.office@exec.ny.gov](mailto:press.office@exec.ny.gov) | 518.474.8418  
Inscrivez-vous pour recevoir les informations les plus récentes du Bureau de la gouverneure :  
[ny.gov/signup](http://ny.gov/signup) | Envoyez NEW YORK par SMS au 81336

[SE DÉSABONNER](#)